



Plan de services en français

2025–2026

*Ministère des Affaires
intergouvernementales*

Table des matières

Page

Message de la sous-ministre générale.....	3
Mesures prises pour contribuer à l'essor de la communauté acadienne et francophone	4
1. Coordonnatrice des services en français.....	4
2. Services offerts en français	4
3. Communication en français avec le public	4
4. Mesures prises pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2024–2025	5
5. Mesures prévues pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2025–2026	6

Plan de services en français 2025-2026

Ministère des Affaires intergouvernementales

Message de la sous-ministre générale

Je suis heureuse de présenter le Plan de services en français 2025–2026 du ministère des Affaires intergouvernementales, qui est conforme aux exigences de la *Loi sur les services en français*.

Le Ministère s'engage à améliorer et à promouvoir l'accès aux services en français. Ses activités sont principalement menées en anglais, mais il offre des services en français en fonction des besoins.

Le Ministère reconnaît l'importance de la communauté acadienne et francophone et s'engage à collaborer avec elle pour défendre ses intérêts au Canada et à l'étranger. Il vise à renforcer la culture francophone de la fonction publique en apportant un soutien au personnel qui suit des cours de français pour améliorer sa capacité à fournir des services, ainsi qu'à offrir à ses employés des possibilités de perfectionnement.

Le Ministère poursuit sa collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et internationaux en vue de répondre aux priorités de la Nouvelle-Écosse au Canada et à l'étranger. En tant que ministère responsable des relations nationales et internationales, il favorise et recherche activement des relations et des partenariats francophones pour renforcer la croissance économique et les mesures favorisant les relations avec les entités francophones à travers le Canada et à l'étranger.

Le plan 2025–2026 reflète l'engagement du Ministère envers les objectifs et l'esprit de la *Loi*.



Tracey Taweel
Sous-ministre générale, Affaires
intergouvernementales

Mesures prises pour contribuer à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Nous reconnaissons l'importance des services en français et nous nous efforçons de remplir nos obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement. La population doit avoir accès, en français, à des services gouvernementaux de qualité, et le présent plan démontre notre engagement à faire en sorte que nos programmes, politiques et services répondent aux priorités exprimées par la communauté acadienne et francophone. Nous travaillons donc de concert avec d'autres institutions publiques désignées dans tout le gouvernement, y compris l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie (OAAF), par l'entremise du Comité de coordination des services en français (CCSF). Nous attachons une grande importance à ce partenariat, car il nous permet de continuer à bien comprendre les besoins de la communauté acadienne et francophone de la province.

Nous invitons les gens de la Nouvelle-Écosse à demander des services en français au Ministère. Continuant à maintenir et à améliorer les services que nous offrons dans cette langue, nous les invitons à nous faire part de leur avis sur nos progrès ainsi que de leurs commentaires et questions en communiquant avec la coordonnatrice des services en français du Ministère. Pour déposer une plainte officielle concernant les services en français, veuillez communiquer avec le Bureau de l'ombudsman.

1. Coordonnatrice des services en français

La coordonnatrice des services en français du Ministère est Annie Khalil (annie.khalil@novascotia.ca), tél. : 902-476-0857.

2. Services offerts en français

- Traduction en interne, de l'anglais en français (et vice versa), de la correspondance et de documents
- Formation et accompagnement du personnel pour les cours de français
- Services d'interprétation pour les appels téléphoniques, selon les besoins
- Identification des employés pouvant offrir des services en français

3. Communication en français avec le public

- Conformément à la *Loi sur les services en français* et à son règlement, nous répondons en français à la correspondance verbale et écrite reçue dans cette langue, avec l'aide des services de traduction provinciaux et la coordonnatrice des services en français du Ministère. Au cours de l'année, le Ministère a reçu de la correspondance en français depuis la Nouvelle-Écosse et d'ailleurs.
- Le Conseil de la fédération se compose des 13 premiers ministres provinciaux et territoriaux du Canada. Son site Web est bilingue <https://www.canadaspremiers.ca>, et ses conférences de presse se déroulent dans les deux langues officielles, ce qui souligne l'engagement des premiers ministres du pays en matière de bilinguisme. Le premier ministre Houston a assumé la présidence du Conseil de la fédération de juillet 2023 à juillet 2024.
- Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique (CAP) veille à ce que les documents destinés au public soient publiés dans les deux langues officielles. Afin que les médias anglophones et francophones puissent participer aux conférences de presse dans la langue de leur choix, des services de traduction y sont fournis.

- La Nouvelle-Écosse soutient les initiatives visant à communiquer en français avec les représentants et fonctionnaires du gouvernement, les médias et le public par l'intermédiaire de ces deux entités.

4. Mesures prises pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2024–2025

But : Leadership et orientation politique

- Le Ministère a mis en œuvre des mesures visant à créer un environnement favorable à l'application du plan de services en français.
- Le Ministère a soutenu les services en français au sein du Ministère et du gouvernement en demandant à un membre de son personnel de participer activement au travail du comité interministériel de coordination des services en français.
- Le Ministère a favorisé les relations avec des entités francophones à l'échelle nationale et internationale (gouvernement, régions ou organisations).
- Le Ministère a collaboré avec le consulat général de France en Atlantique et d'autres entités nationales et internationales sur des questions d'intérêt stratégique, y compris l'exploration d'un partenariat de jumelage avec la Bretagne.
- Le Ministère a participé à la 26^e Commission de coopération régionale entre les provinces de l'Atlantique et Saint-Pierre-et-Miquelon, du 21 au 23 octobre 2024, et a noué de nouveaux liens avec des représentants fédéraux, des représentants de l'ambassade de France au Canada ainsi que des acteurs des secteurs public et privé à Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Depuis 2024, le secteur des technologies océaniques de la Nouvelle-Écosse et de la Bretagne a organisé quatre rencontres virtuelles réunissant plus d'une centaine de représentants des deux régions, notamment des experts du secteur, afin d'explorer les possibilités de partenariat et de renforcer la collaboration entre elles. Ces rencontres ont été rendues possibles grâce aux partenariats entre le Conseil régional de Bretagne, le Pôle Mer Bretagne Atlantique, l'Ocean Technology Council of Nova Scotia (OTCNS), Invest Nova Scotia et le ministère des Affaires intergouvernementales de la N.-É.
- Le Ministère a participé à l'Agora de la francophonie économique (les 9 et 10 août 2024) organisée par le Conseil des ministres sur la francophonie canadienne (CMFC), dont le but est d'agir comme catalyseur dans des secteurs importants pour la communauté francophone et acadienne. L'Agora a permis de rassembler des perspectives et de déterminer des pistes pour favoriser la contribution de la francophonie à la prospérité du Canada.
- Le Ministère a apporté un soutien aux coordonnateurs du Forum économique du Congrès mondial acadien (CMA) pour organiser l'événement. Le CMA et le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse (CDÉNÉ) ont présenté ensemble le Forum économique du 13 au 15 août 2024, qui a réuni des spécialistes, des décideurs politiques, des entrepreneurs et des acteurs de la société civile de l'Acadie et de l'étranger pour explorer les synergies entre le développement durable et la croissance économique ainsi que pour entreprendre des actions concrètes.
- Le Ministère a facilité, en partenariat avec l'OAAF, la production de deux épisodes de l'émission Destination francophonie qui est diffusée sur la chaîne internationale francophone TV5 et qui présente les pays francophones du monde. Les deux épisodes ont mis en vedette la communauté acadienne et francophone de Nouvelle-Écosse. Une avant-première a eu lieu au Centre culturel canadien de Paris en janvier 2025, en présence de Stéphane Dion, ambassadeur du Canada en France, de Colton LeBlanc,

ministre des Affaires acadiennes et de la Francophonie de la Nouvelle-Écosse, et de Kim Younès, PDG de TV5 MONDE.

- Le Ministère a collaboré avec l'OAAF pour aider à l'élaboration de la demande d'adhésion de la Nouvelle-Écosse à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Une délégation officielle dirigée par le ministre Colton LeBlanc a représenté la province lors du 19^e Sommet de la francophonie, qui a eu lieu à Villers-Cotterêts et à Paris les 4 et 5 octobre 2024 et pendant lequel la Nouvelle-Écosse est officiellement devenue membre observateur de l'OIF.

But : Accessibilité aux services en français

- Le Ministère a communiqué avec le public en français sur Internet et par communiqués de presse.
- Le Ministère a fait la promotion de cours de français et offert un soutien au personnel qui a suivi ces cours. En 2024-2025, un employé s'est inscrit à des cours de français offerts par l'Université Sainte-Anne, et un autre employé a fait part de son souhait de s'inscrire début mars 2025 à la session du printemps, qui s'est déroulée du 7 avril au 13 juin 2025.

5. Mesures prévues pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2025–2026

Objectif 1 : Renforcer les structures opérationnelles internes, notamment les cadres stratégique, législatif et administratif

- Inciter le personnel à suivre des cours de français.
- Faire connaître au personnel les responsabilités et les obligations ministérielles en matière de services en français.
- Sensibiliser à la culture acadienne.

Objectif 2 : Élaborer des services et des programmes de qualité en français et les offrir au public.

- Répondre en français à toutes les demandes faites dans cette langue.
- Sensibiliser davantage les employés aux exigences de la *Loi sur les services en français* et de son règlement.
- Ajouter du contenu en français sur son site Web.
- Faire connaître les services offerts en français et promouvoir le programme *Bonjour!* par la distribution de matériel à tous les membres des Comités de coordination des services en français.

Objectif 3 : Maintenir un dialogue continu et des consultations avec la communauté francophone.

- Collaborer avec les autres provinces et territoires sur des questions d'intérêt pour la communauté acadienne et francophone.
- Promouvoir les relations culturelles, économiques et commerciales avec des régions francophones, au Canada et à l'étranger, et les relier à la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.
- Travailler en étroite collaboration avec tous les ministères pour favoriser le dialogue et la concertation avec la communauté acadienne et francophone.

- Poursuivre la collaboration avec le Consulat général de France dans les provinces de l'Atlantique afin de rester au courant des possibilités de coopération économique et culturelle pouvant être renforcées entre la France et la Nouvelle-Écosse.
- Tenir des réunions avec des organismes francophones pour explorer les possibilités d'accroître les activités avec des partenaires francophones.